

some**W**here *club*

Règlement Intérieur

1. Droit d'Admission et Cotisations

Le droit d'admission doit être réglé préalablement à l'admission définitive du futur membre.

La cotisation annuelle des membres et le montant du droit d'admission des nouveaux membres sont proposés chaque année par le comité directeur et soumis au vote de l'A.G. extraordinaire du mois de décembre.

La cotisation membre est payable annuellement.

2. Grands Rendez-Vous

Somewhere Club organise ses Grands Rendez-Vous dans des établissements prestigieux à Paris ou autour de Paris. Tout membre du Club est tenu de se conformer aux règles de ces établissements hôtes ainsi qu'à toutes les consignes formulées par le personnel du Club ou les prestataires du Club contribuant à l'organisation de ces événements.

Il reconnaît que sa seule présence sur le site établit qu'il a pris connaissance du présent règlement intérieur et qu'il en accepte les termes sans réserve et sans restriction.

Les invités des membres du Club ne sont accueillis aux Grands Rendez-Vous que sous la responsabilité du membre invitant et à la condition de se conformer strictement (pour ce qui les concerne) au présent règlement intérieur.

Code vestimentaire : chic et décontracté

L'accès aux sites des Grands Rendez-Vous pourra être refusé à toute personne ne respectant pas cette prescription.

3. Activités Extérieures

Somewhere Club propose à ses membres de participer à des Expériences Insolites, des Voyages d'Exception ou encore des Expéditions (dans le cadre du programme Leaders 4 The Planet) selon les modalités suivantes :

- Les activités sont payantes (prix fixé par le Club ou sur devis)
- Le nombre de places disponibles est limité. Leur attribution est à la discrétion du Comité Directeur.
- Tout membre participant à l'une de ces activités déclare avoir souscrit un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels, subis ou occasionnés, liés à la pratique des activités proposées et s'engage à maintenir une couverture d'assurance personnelle effective et suffisante.

4. Etat d'Esprit

La présence au sein de Somewhere Club impose de faire preuve de tolérance, de politesse et de courtoisie.

5. Sanctions

Toute violation du présent règlement intérieur peut entraîner le prononcé d'un avertissement, d'une décision de suspension des droits de participer à tout ou partie des activités proposées ou une exclusion définitive du Club.

6. Données Personnelles

Les informations et données personnelles recueillies par Somewhere Club auprès de ses membres sont nécessaires pour permettre l'accès aux sites des Grands Rendez-Vous et participer aux activités du Club. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'organisation de ces événements et activités. Le destinataire des données est Somewhere Club, ainsi que, le cas échéant, ses partenaires et prestataires, situés le cas échéant hors Union Européenne. En application des articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chacun des membres du Club bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. S'il souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il doit s'adresser au secrétariat du Club à l'adresse : contact@somewhereclub.com .

7. Modifications du Règlement

Le présent règlement intérieur pourra être modifié à tout moment, en tout ou partie, pour des motifs légitimes, notamment et sans limitation pour des motifs de sécurité ou de modification de l'organisation des Grands Rendez-Vous ou

autres activités ou pour tenir compte d'une évolution législative, réglementaire ou jurisprudentielle. Le règlement modifié est applicable dès son affichage dans les mentions légales du site de Somewhere Club : www.somewhereclub.com .

LA DIRECTION DE SOMEWHERE CLUB